Légende :

 Education postuniversitaire

 Education universitaire

 Education préuniversitaire

L’accord du 2015 ne régularise pas l’accès aux collèges professionels, à contacter le spécialiste du CRSC

\* Master 1 français et la première année de master russe sont reconnus équivalents et permettent à leurs titulaires de continuer les études de master

Les diplômés du bac, d’un DUT ou d’un BTS peuvent être acceptés.

Il n’est pas possible d’accéder directement à la 3ème année de bachelor ou de specialitet : cela reste à la décision de l’université.

Les diplômés du doctorat peuvent être acceptés

Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur, d’une licence ainsi que les étudiants ayant accompli deux années de CPGE et une année de grande école ou trois années des études dans une grande école peuvent être acceptés

L’accord du 2015 ne porte pas sur les études en médecine, à voir avec le spécialiste du CRSC

Les titulaires d'un master 2 ou d'un diplôme d'ingénieur peuvent être acceptés